

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE CHLEF
SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU DE TRANSPORT

Réf: AT/DOT 02/SDT/ DRT/274/2025

Chlef le, 06/03/2025



A

Monsieur : AICHOUBA Ibrahim

Sise à Hay Ouakda N°077 Bouzegaia Centre Chlef

Objet : Deuxième mise en demeure avant la résiliation.

Référence: Contrat N°135/2023 du 20/12/2023 portant sur «les travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients modernisés»

En dépit de la première mise en demeure qui vous a été adressée en date du 26/02/2025 , concernant le retard de notification de l'ODS de démarrage relatif au lancement des travaux de maintenance du câble FO de la liaison Zeboudja - Hamlil (au niveau de Hamlil), sans aucune justification de votre part, je vous met en demeure pour la dernière fois avant de prononcer la résiliation du votre contrat de vous rapprocher de notre direction/Département réseau de transport **dans un délai qui ne dépasse pas les 48 Heures** pour notifier les documents en question ,faute de quoi des mesures réglementaires seront appliquées à l'encontre de votre entreprise.



Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé:  Etouil Nabil